



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090118

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Hôtel de Ville. Restauration des façades. Maîtrise d'oeuvre sans concours. Signature du marché. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20080493 du 29 septembre 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de confier la restauration des façades de l'Hôtel de Ville à un maître d'œuvre privé.

L'opération est divisée en plusieurs tranches :

- 1^{ère} tranche : Façades rue Elisée Reclus, Andronne, pignon bâtiment Principal
- 2^{ème} tranche : Façades rue Montbazou, pignon bâtiment principal, retour sur place Pey-Berland
- 3^{ème} tranche : Façade bâtiment principal sur cour d'honneur
- 4^{ème} tranche : Façade bâtiment aile Nord, aile Sud, parties hautes ailes Nord sur cour d'honneur
- 5^{ème} tranche : Péristyle.

Selon les dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury a agréé 6 candidats. 5 ont remis une offre.

Après examen des propositions, l'offre de Michel GOUTAL a été retenue dans les conditions suivantes :

1^{ère} tranche :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	600 000 € H.T.
Taux de rémunération	16,6 %
Forfait provisoire de rémunération y compris quantitatif et OPC	113 000 € H.T.
soit	135 148 € T.T.C.

2^{ème} tranche :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	750 000 € H.T.
Taux de rémunération	2,78 %
Forfait provisoire de rémunération y compris OPC	20 850 € H.T.
soit	32 112,60 € T.T.C.

3^{ème} tranche :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	490 000 € H.T.
Taux de rémunération	2,75 %
Forfait provisoire de rémunération y compris OPC	17 475 € H.T.
soit	20 900,10 € T.T.C.

4^e tranche :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	460 000 € H.T.
Taux de rémunération	2,75 %
Forfait provisoire de rémunération y compris OPC	15 850 € H.T.
soit	18 956,60 € T.T.C.

5^e tranche :

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	947 000 € H.T.
Taux de rémunération	2,75 %
Forfait provisoire de rémunération y compris OPC	31 042,50 € H.T.
soit	37 126,83 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-III1er du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 324, article 2031.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE